Semaine Religieuse

Québec

VOL. XVII

Québec, 24 septembre 1904

No 6

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 81. - Les Quarante Heures de la semaine, 81. - Dispositif du Jubilé, 82. - L'Abbé Louis-Philippe Beaulieu, 83 - Chronique diocésaine 85. -- Visites pastorales de Mgr Plessis, 85. - Bibliographie, 96.

Calendrier

25 DIM. |vr|XVIII apr. Pent. et 4 sept. Kyr. du dim. A Vêp., mém du suivant. Suffr.

26 Lundi | tr S. Cyprien et Ste Justine, martyrs.

27 Mardi †† SS. Côme et Damien, martyrs. 28 Mercr. †† S. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.

29 Jeudi bS. Michel, Archange, et tous les SS. Anges, 2 cl.

30 Vend. 30 Vend. b.S. Jérôme, confesseur et docteur. 1 Samd. b.S. Rémi, évêque et confesseur.

Les Quarante-Heures de la semaine

25, Saint-Patrice de Québec. — 26, Sainte-Christine. — 27, Lotbinière. — 28, Sainte-Anastasie. — 29, Saint-Michel. — 30, Saint-Thomas.

Dispositif du Jubilé

I. DURÉE

Le temps fixé pour gagner l'indulgence du jubilé a commencé dans ce diocèse le huit septembre et durera pendant trois mois, c'est-à-dire jusqu'au huit décembre exclusivement.

II. CONDITIONS

1º Visites

Il y a trois visites distinctes à faire, soit le même jour, soit en des jours différents.

a) A la basilique pour toutes les paroisses de la ville de Québec.

b) A l'église paroissiale pour toutes les autres paroisses.

c) A l'église ou chapelle désignée pour toutes ces missions. Des prières doivent être récitées aux intentions du Souverain Pontife pendant ces visites.

N. B. Les visites peuvent être commuées au confessionnal pour ceux qui sont dans l'impossibilité physique ou morale de les faire: les malades, les infirmes, les religieuses cloîtrées.

2° Jeûne

Un jeûne ecclésiastique rigoureux est requis; rigoureux dans ce sens que la viande, le bouillon, les œufs, le laitage, le beurre, le fromage et tous les aliments préparés avec la graisse sont défendus. Ce jeûne peut-être fait tous les jours de l'année, même aux Quatre-Temps.

Il semble qu'en raison du jubilé les raisons théologiques alleguées pour une dispense doivent être appréciées avec un peu plus de sévérité.

3° Confession

La confession est nécessaire même à ceux qui n'auraient commis que des péchés véniels. L'absolution sacramentelle n'est pas absolument requise pour eux. Une confession étant nécessaire pour l'indulgence du Jubilé, il faudrait une autre confession pour gagner d'autres indulgences dans le même temps.

4° Communion

La communion est obligatoire pour tout le monde. Les

enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion seront dispensés au tribunal de la pénitence par leur confesseur.

La communion peut-être commuée dans le cas d'impossibilité absolue, par exemple pour les infirmes.

FR. LEONARD.

L'abbé Louis-Philippe Beaulieu

Notre cher et regretté confrère dans le sacerdoce s'est endormi dans la paix du Seigneur vendredi soir, le 16 du courant. Il était âgé de près de 58 ans, étant né le 26 décembre 1846. Enfant de Lévis, terre fertile en vocations sacerdotales, élevé par des parents foncièrement chrétiens, émule d'un oncle vénérable qui donna aux pénibles et lointaines missions du Nord-Ouest les prémices de sa carrière d'apôtre, le jeune Philippe Beaulieu se sentît, dès son enfance, attiré vers le sanctuaire. Au séminaire de Québec, où il entra après un cours préparatoire au collège de Lévis, alors dirigé par les Frères des Ecoles chrétiennes sous le Cher Frère Herménégilde, de douce et paternelle mémoire, le futur lévite donna des preuves constantes de cette piété et de cette ferveur dont il ne se démentit jamais jusqu'au dernier soupir.

Ordonné prêtre le 26 mai 1872 dans l'église paroissiale de Lévis par Mgr Taschereau, Monsieur Beaulieu s'acquitta durant deux années de la charge d'économe au séminaire de Québec; puis, après un an de vicariat à Sainte-Claire (Dorchester), il entrait au collège de sa ville natale en l'automne de 1875. Sauf ces rares années consacrées à l'économat du séminaire et au ministère paroissial, c'est à Lévis que s'est écoulée la vie entière de ce prêtre humble et modeste.

Au collège il enseigna successivement les grammaires française et anglaise, les sciences élé nentaires, et puis plus tard la théologie dogmatique et morale. Il fut tour à tour directeur des élèves et des ecclésiastiques. Il avait le don d'exposer clairement et d'une façon attrayante la matière de sa leçon. Les anciens élèves de la Classe d'affaires se rappellent avec admiration les causeries si intéressantes dans lesquelles, sous forme de leçons de choses, il savait leur communiquer, comme à leur insu, des notions pratiques de sciences et d'industrie.

Mais ce qui est resté gravé dans la mémoire de tous ceux qui l'ont approché, c'est le souvenir inoubliable de l'aménité et de la gaieté de son caractère, de son indulgence toute paternelle, de sa compassion pour toutes les misères, et surtout, de son inépuisable charité. On aurait pu, avec raison, lui appliquer l'éloge du Sage: Manum suam operuit inopi, car sa bourse, aussi bien que son cœur, était toujours ouverte à toutes les indigences. Cette générosité, au reste, il l'avait apprise à bonne école, au foyer d'une famille qui donna toujours aux œuvres pies une part abondante des biens qu'elle tenait de la largesse divine (1).

Avec Monsieur Beaulieu disparait un des rares survivants des ouvriers de la première heure, de ce petit groupe de prêtres, qui, au début de la seconde phase de l'histoire du collège de Lévis, travaillèrent avec confiance à assurer son avenir et à lui donner un rang convenable parmi ses aînés dans le diocèse

et le pays.

Quand, vers la fin de ce mois, M. l'abbé Charles-Edouard Carrier, celui de tous les prêtres de la maison qui y a fourni la plus longue carrière, ira prendre possession de la cure importante de Saint-Joseph de la Beauce, le collège de Lévis sera dirigé exclusivement par les prémices du cours classique commencé vers 1875, les finissants de 1882 qui, sur sept condisciples comptent cinq prêtres, et par ceux qui les ont suivis et, avec eux, contribuent, depuis assez longtemps déjà, à la gloire de leur Alma Mater, en y collaborant avec dévouement à l'œuvre sacrée de l'éducation.

Le service de M. Beaulieu a été chanté à l'église paroissiale de Notre-Dame de Lévis, par l'abbé G. Fraser, cousin germain du défunt. La nef et les galeries étaient occupées par l'assistance, dans laquelle on remarquait presque tous les notables de la ville; les élèves du collège remplissaient les bas-côtés et la tribune de l'orgue. Dans le sanctuaire, outre les Messieurs du collège, au nombre de trente, figuraient une quarantaine de prêtres et de religieux accourus pour honorer la mémoire de

⁽¹⁾ La caisse de retraite du clergé de Québec a bénéficié, elle aussi, de la munificence de feu M. Beaulieu, car il n'a jamais, durant les trois années d'infirmité et de maladie qui ont précédé sa mort, touché un sou de la pension à laquelle il avait droit.

leur regretté confrère et ami. Monseigeur l'Archevêque chanta l'absoute et l'abbé C.-E. Carrier fit, en termes émus, l'éloge du défunt.

La dépouille de M. Philippe Beaulieu a été déposée dans la crypte de l'église, près de celle de son frère par le sang et dans le sacerdoce, feu M. Albert Beaulieu, qui l'a précédé de quelques années dans la tombe. Il dort maintenant son dernier sommeil sous les dalles de ce même sanctuaire. où, il y a 32 ans, il recevait l'onction sacerdotale, et offrait à Dieu, pour la première fois, sur l'autel du sacrifice, l'Agneau qui efface les péchés du monde. Qu'il y repose en paix en attendant la résurrection dans le Christ.

AMICUS

Archevêché de Québec,

19 septembre 1904.

M. l'abbé Louis-Philippe Beaulieu, ancien directeur des Ecclésiastiques, décédé au Collège de Lévis, le 16 du courant, était membre de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, de la Société Ecclésiastique de Saint-Joseph et de la Société d'une messe, — section diocésaine.

C-A.COLLET, ptre

Secrétaire.

Chronique diocésaine

Par décision de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, ont été nommés: M. l'abbé Maxime Fillion, curé de Saint-Raymond; M. l'abbé Alfred Morisset, curé de Saint-Victor de Tring M. l'abbé Eugène Sirois, vicaire à Saint-François Rivière-du-Sud; M. l'abbé Ivanhoe Caron, vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Québec; M. l'abbé A. A. Faucher, aumônier de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang; M. l'abbé Omer Cloutier, vicaire à la Basilique Notre-Dame de Québec; M. l'abbé Lauréat Boulanger, vicaire à Saint-François de Beauce; M. l'abbé Eugène Maurais vicaire à Saint-Alphonse de Thetford; M. l'abbé A. Castonguay, vicaire à Saint-Pierre de Broughton; M. l'abbé Aurélius Michaud, vicaire à Saint-Honoré de Shenley; M. l'abbé F. Lespinay, vicaire à Saint-Basile; M. l'abbé O. Larochelle, vicaire à Saint-Isidore.

— Sa Grandeur Mgr l'Archevêque s'est rendu à Fraserville, samedi dernier, pour y donner la confirmation. En revenant il s'est arrêté au collège de Sainte-Anne, où il a confirmé, samedi soir, 27 élèves et présidé, dimanche matin, à l'ordination de quelques clercs.

M. Joseph-François Richard, du diocèse de Chatham N.-B., a reçu la tonsure, et MM. Noël Pelletier, Stanislas Théberge, Joseph-Emile Bernard, Pamphile Legendre et Charles Bour-

que, tous du diocèse de Québec, les ordres Mineurs.

Lors de la clôture d'une retraite, à Plessis-ville, mercredi matin, Mgr l'Archevêque a présidé à une réunion solennelle de la Ligue du Sacré-Cœur. A cette occasion un grand nombre d'hommes se sont enrôlés dans cette belle société qui lutte avec tant d'efficacité contre le blasphème et l'intempérance.

De retour à Québec, Sa Grandeur en repartait après quelques heures d'intervalle, pour aller donner la Confirmation à

Saint-Ambroise.

VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS JOURNAL DE LA MISSION DE 1815

APPENDICE D

(Suite.)

Boston, 19 septembre 1822.

Morseigneur,

Le cher M. Turgeon (1) m'a remis la lettre dont vous m'avez honoré. Je fus enchanté, lorsque je vis à Montréal cet intéressant et digne prêtre, et surtout lorsque je le vis prêt à m'accompagner. Je lui laisse les détails de son voyage, et j'ajoute seulement (ce qu'il ne vous dirait pas) qu'il a été admiré et qu'il est sincèrement regretté. J'ai fait mon possible, mais sans succès, pour le retenir plus longtemps. Malheureusement sa santé n'est pas rétablie; je m'estimerais heureux, s'il pouvait, l'été prochain, passer quelque temps avec moi.

Mes visites en Canada m'ont toutes pénétré de respect pour

⁽¹⁾ Plus tard archevêque de Québec.

votre édifiant clergé. Il y a trop de piété pour que les choses puissent jamais aller mal... (1)

APPENDICE E

Lettres et ordonnances de Mgr Plessis après sa visite pastorale de 1815

Il serait intéressant de connaître les heureux effets de la visite de Mgr Plessis, de lire les lettres et les ordonnances qu'il écrivit soit pendant le voyage, soit après le retour, aux missionnaires du Cap-Breton, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau Brunswick; mais ce serait évidemment trop long à publier et je me contenterai de citer quelques extraits. On y verra combien le grand évêque pensait à tout et savait entrer dans les plus petits détails quand il s'agissait de la sainteté de vie de ses prêtres et du salut de ses ouailles.

Voici les avis qu'il adressait à M. Rémi Gaulin en le chargeant de la mission d'Antigonish, aujourd'hui ville épiscopale.

- «...Pour vous mettre en état de remplir nos vues dans la mission qui vous est confiée, nous avons cru nécessaire de vous donner les instructions suivantes, auxquelles vous vous conformerez avec toute la fidélité possible.
- « 10 En arrivant à votre poste, vous exigerez des paroissiens qu'ils vous construisent, dans le plus court délai, une maison de 30 pieds carrés, ou de 40, s'ils veulent y avoir une salle pour eux, en tel endroit que vous fixerez sur la terre par eux achetée de la succession de feu John Irish, laquelle terre M. Alexandre Macdonell doit transporter immédiatement à des syndics ou trustees, afin qu'elle soit tout entière à l'usage de l'église et du curé. Vous ferez en sorte que la chapelle existante soit

La dernière lettre que nous ayons de Mgr de Cheverus est du 19 juin 1823.

⁽¹⁾ Mgr Cheverus se rendit, en 1822, jusqu'à Québec et, le dimanche 11 août, on le trouve à l'église des Ursulines, à l'occasion de la fête des saintes Reliques. « Il a officié pontificalement à la messe, chanté le salut, et prêché à la grande satisfaction et édification de toutes les personnes qui ont eu l'avantage de l'entendre. Mgr notre prélat a fait servir ses ornements en cette occasion, et c'est la première fois qu'ils ont servi à un autre qu'à lui-même. Au moment de la grand'messe, il observa que le fauteuil épiscopal ne répondait pas aux ornements. Il envoya chercher le sien à la cathédrale, disant qu'il voulait que Mgr de Boston fût servi avec splendeur. » Les Ursulines de Québec. Mgr Flaget, évêque de Bardstown, était aussi venu faire visite à Mgr Plessis en 1818, et, en 1821, Mgr Conwell, évêque de Philadelphie.

transférée auprès de la dite maison. Il en sera de même du cimetière que vous y ferez clore ainsi qu'une cour et un jardin pour votre propre usage. S'il y a des tombeaux épars dans différentes parties de la mission, qui ne soient pas éloignés de plus de trois lieues, vous tâcherez de les réunir dans ce cimetière, afin de ne pas multiplier les lieux de sépulture. Néanmoins, comme cette mission, bornée au nord par le Cap Saint-Louis, s'étend très loin dans la baie de Chedabouctou, il devient indispensable d'y avoir plusieurs cimetières. Il serait même à désirer que vous fissiez construire de quatre lieues en quatre lieues de petites chapelles, puisque vous n'avez le pouvoir de célébrer dans les maisons particulières qu'en deux occasions; enfin, auprès de chacune de ces chapelles, il vous faudrait un petit logement pour vous rendre plus indépendant des fidèles.

20 Vous introduirez dans votre mission la discipline du diocèse, telle que vous la connaissez, principalement en ce qui concerne le service divin et l'administration des sacrements.

30 Vous exigerez que chaque famille, au lieu de dîme, vous paie quatre piastres d'Espagne par année, soit en argent, soit en produits, et refuserez la communion pascale à ceux qui ne s'acquitteront pas de ce devoir. Quant aux droits casuels qui se perçoivent en Canada sur les grand'messes et sépultures, vous ne les établirez pas, tant que les fidèles seront dans la pratique de donner une piastre pour rétribution d'une messe basse.

40 Vous aurez soin d'établir des marguilliers et une fabrique pour être régie comme le sont celles de l'intérieur du diocèse. Les trois premiers marguilliers seront élus par toute la paroisse ou par ses députés, et éliront eux-mêmes leurs successeurs.

50 Pour faire un revenu assuré à l'église, les marguilliers y feront faire des bancs qui n'auront pas moins de trois pieds de profondeur et qui seront, par eux, en votre présence et après annonce faite au prône, criés et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur. Le montant de l'adjudication fera la rente annuelle. Pour le plus grand avantage de la fabrique, et attendu que vous n'êtes pas gêné par la jurisprudence suivie en Canada, vous pourriez, d'accord avec les marguilliers, stipuler que l'adjudication ne durerait que trois ans pour chaque banc, et serait renouvelée à cette époque. L'église y gagnerait assurément.

60 Vous concevez avec quels ménagements il faut proposer à ce peuple farouche les changements nécessaires dans le gouvernement de la fabrique et de la paroisse. Vous y introduirez graduellement l'usage du pain bénit, en commençant par le faire rendre aux fêtes les plus solennelles. (1)

70 Attachez-vous, dès le commencement, à former des clercs et des chantres pour le service de l'église.

80 Dès que vous vous sentirez capable de catéchiser les enfants et de prêcher les adultes, rendez-vous très fidèle à l'accomplissement de ce double devoir, que vous pourrez remplir en anglais, en attendant mieux.

90 Quoique vous puissiez exercer librement dans tous les endroits mentionnés en nos lettres de ce jour, il est néanmoins de la prudence de ne célébrer dans les lieux dépendants des autres missionnaires que dans des cas très particuliers...

100 (Règles concernant les dispenses.)

110 (Tarif des messes.)

120 En addition à la desserte de Saint-Ninien, ou d'Antigonish, nous vous chargeons de celle des lieux nommés Chétican et Mâgré. Saint Michel est patron de ce dernier endroit, et saint Apollinaire de l'autre. Vous leur donnerez par année deux mois de votre résidence, en deux visites, l'une du printemps, l'autre de l'automne. Vous y percevrez une piastre par communiant...

130 Nous vous recommandons de réciter, tous les jours où vous serez en voyage, la prière de l'Eglise connue sous le nom de d'Itinéraire.

⁽¹⁾ Cette touchante et pieuse coutume d'offrir et de manger le pain bénit dans les églises existait en Europe depuis le septième siècle, et en Canada dès les origines du pays. On en trouve la preuve dans le Journal des Jésuites en 1660 et dans le synode de Mgr de Saint-Vallier, en 1690, synode cité dans les Ordonnances diocésaines. Ce fut Mgr Taschereau qui abolit cette antique cérémonie, par un article de la Discipline du diocèse de Québec en 1879. Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier cet acte de son administration épiscopale. La bénédiction du pain avait lieu après l'Asperges ou après l'intonation du Gloria in excelsis. Voici la traduction de l'oremus récité par le prêtre : «Seigneur Jéius-Christ, pain des Anges, pain vivant de la vie éternelle, daignez bénir ce pain de même que vous avez béni les cinq pains dans le désert : afin que tous ceux qui en mangeront reçoivent la santé de l'âme et du corps. » M. l'abbé Charles Trudelle a écrit d'intéressants articles sur le pain bénit dans la Semaine religieuse de 1890-1891.

140 Nous permettons que vous vous absentiez de vos missions, chaque année, autant de temps qu'il sera nécessaire pour vaquer à la retraite spirituelle, soit à Arichat, ou dans tel autre lieu du voisinage qui vous semblera propre à cette fin.

150 Il n'est pas nécessaire de vous recommander l'étude de l'Ecriture Sainte, de la théologie et des livres spirituels, non plus que l'exactitude à remplir vos exercices de piété de chaque jour. Vous connaissez aussi bien que moi le prix du temps et l'obligation d'en consacrer toutes les parties au service de Dieu et à l'édification de l'Eglise.

160 La qualité de pasteur vous impose une obligation particulière de prier tous les jours pour les fidèles confiés à vos soins, de veiller sur leur foi et sur leurs mœurs, comme devant un jour rendre compte à Dieu de leurs âmes. C'est pourquoi nous ne doutons pas de votre empressement à mettre en pratique tous les moyens que le Saint-Esprit vous suggérera comme propres à l'avancement du royaume de Dieu parmi eux. Hæc meditare; insta in illis.

170 Le vif intérêt que nous prenons aux missions et aux missionnaires nous persuade que vous saisirez toutes les occasions de nous informer des progrès de la votre. Rien ne nous sera plus agréable que de vous voir marcher dans les sentiers de la vertu, selon cette expression de l'Apôtre saint Jean: Majorem horum non habeo gratiam, quam ut audiam filios meos in veritate ambulare.

Donné à Arichat... le 4 juillet 1815.

Notes touchant la mission de la partie est de l'Isle du Cap Breton.

10 M. Manseau prendra deux mois, chaque été, pour en faire le voyage. Six semaines pourraient y suffire, s'il n'est pas contrarié par les vents.

20 La saison la plus convenable est entre le 13 mai et le 15 septembre, temps de l'année où l'on est moins exposé aux tempêtes.

30 Le moyen de s'y rendre est d'embarquer à Arichat à bord de quelqu'une des goélettes qui vont charger du charbon à la mine.

40 Il importe peu de commencer par un bout ou par l'autre, pourvu qu'en dernier lieu il se retrouve dans les environs de Sydney ou de la mine, où les occasions ne manquent jamais pour revenir à Halifax.

50 Les postes à visiter sont 10 Louisbourg, 20 Laurent-Lebec, 30 Menadou, 40 l'Indienne, 50 la Pointe basse, 60 Sydney.

120 On pourrait donner pour titulaire à Louisbourg saint Polycarpe, à Menadou saint Grégoire de Nysse, à l'Indienne saint Fulgence. La chapelle qui existe à Sydney sera mise sous l'invocation de saint Guillaume.

130 (Dimensions des chapelles etc. à construire.)

Les paragraphes se suivent jusqu'au 250.

Je pourrais également reproduire les instructions donnés à M. Migneault 'pour Halifax et Chezzetcooke; mais ce serait trop long. Mgr Plessis écrivait très souvent à cet excellent missionnaire. Je ue citerai que deux passages de lettres pour corriger ce que j'avais mis en note à la page 366. Mais si j'ai fait erreur, je ne regrette pas ma note. Il s'agissait de deux articles que l'évêque n'avait pu apporter avec lui d'Halifax et qu'une goélette aurait dû lui porter à la baie Sainte-Marie.

Mgr Plessis écrit donc de Québec, le 18 décembre 1815: « Suivez mon bedding et ma canevette, et tâchez de me renvoyer ces deux articles au petit printemps. J'en ai besoin pour le voyage du Haut-Canada. » Le 2 avril 1816, M. Migneault donne les nouvelles suivantes: « M. Sigogne vient enfin de m'écrire que M. M°Carthy va m'envoyer le bedding et la canevette. Ces articles se sont promenés dans la province de New-Brunswick une partie de l'été. »

VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1816.

Faut-il encore parler des missions du diocèse de Québec? — Oui, jusqu'à ce que les établissements religieux auxquels on a attaché cette dénomination se trouvent contigus les uns aux autres et aient pris cette consistance et ce dégré de population nécessaires pour les rendre dignes du nom de paroisses. Or cette époque est fort reculée pour une grande partie des lieux parcourus par l'évêque de Québec depuis 1811.

La campagne de 1815 ayant terminé ses courses vers l'extrémité orientale de son diocèse, il s'agissait pour l'année présente d'aller attaquer les parties ouest, sud-ouest ou nord-ouest de cet immense territoire. Quelques mesures avaient été prises dès l'automne précédent, pour s'acheminer vers le lac Supérieur et le lac de la Pluie qui s'y décharge par plusieurs rivières, lorsque l'on fit observer au prélat, dans le cours de l'hiver, qu'il vaudrait mieux qu'il s'y fît devancer par des prêtres sur le rapport desquels il pourrait se décider, l'année suivante, pour ou contre ce voyage. De son côté, le missionnaire de Sandwich demandait instamment la visite de cette année pour le Détroit, qui n'avait pas vu d'évêque depuis quinze ans et où il y avait beaucoup de personnes à confirmer. L'espérance d'y rencontrer l'évêque de Bardstown, qui se proposait de visiter, cette année même, la rive opposée qui fait partie de son diocèse, comme étant dans le territoire de Michigan, et l'urgente nécessité de prendre connaissance de la chrétienté de Kingston, Haut-Canada, où M. Périmault venait d'être établi missionnaire, devinrent pour l'évêque des motifs suffisants de remettre à une autre année le voyage du lac Supérieur et de se décider pour celui du Détroit. Il fut donc convenu que M. Tabeau, aumônier de l'Hôpital-Général, irait préparer les voies dans les postes du Nord-Ouest pour l'année suivante. Mais au moment où il s'affligeait de n'avoir point de compagnon pour ce voyage, presque tous les ecclésiastiques qui auraient désiré s'associer à lui étant retenus dans l'intérieur du diocèse pour des ministères qu'ils ne pouvaient abandonner; au moment où, pour

abréger du moins la durée d'une solitude qui l'effrayait davantage, il se disposait à accompagner son évêque jusqu'au Détroit et à se rendre de là au lac Supérieur, au commencement de juillet, dans l'espoir d'en revenir au mois d'août, voilà qu'il arrive de Montréal à l'évêque de Québec des lettres du comte de Selkirk qui rompirent ces derniers arrangements.

Il faut savoir, pour l'intelligence de ceci, que le Roi d'Angleterre, Charles II, concéda, dans le dix-septième siècle, à une compagnie de commerce connue sous le nom d'aventuriers de la Baie d'Hudson, toute cette vaste baie et toutes les terres arrosées par les rivières qui s'y déchargent, ce qui fait une immense étendue de pays. Lord Selkirk, jeune seigneur Ecossais, entreprenant, hardi, ami des nouveaux établissements, après avoir jeté les yeux sur tous les endroits de l'Amérique du Nord qui en pouvaient être susceptibles, les fixa sur ces vastes régions, et acquit des successeurs de ces propriétaires et dans la partie la plus à l'Ouest de leur propriété, un espace de terres d'environ 4 à 500 milles carrés qui enferme le lac Winipick, le lac des Bois, la Rivière Rouge et d'autres endroits considérables, dans lesquels l'ambitieuse compagnie du Nord-Ouest est depuis longtemps en possession de faire la traite exclusive des pelleteries avec les nombreuses nations sauvages qui y sont répandues.

Dès que le comte de Selkirk eut fait cette acquisition, il se mit en devoir d'y établir une colonie et de profiter lui-même des avantages que les pelleteries pouvaient lui présenter occasionnellement, ne formant aucun doute sur la légitimité d'une propriété qui avait originellement une charte royale pour titre

Les membres de la Société du Nord-Ouest raisonnèrent différemment. « Nous sommes, dirent-ils, en possession paisible de traiter dans cette partie. Nul ne doit nous y troubler. Ayant nous, les marchands Français y trafiquaient. Nous leur avons graduellement succédé. De quel droit la couronne d'Angleterre disposait-elle d'un territoire possédé par des sujets du Roi de France, elle qui ne peut faire remonter sa propriété de la Baie d'Hudson plus loin que le traité d'Utrecht, en 1713, qui la lui a finalement cédée?» D'après ce raisonnement, la Société du Nord-Ouest ne veut pas démordre de ses prétentions sur le pays des Assiniboils (car c'est la nation la plus nombreuse dans le voisinage de la Rivière Rouge et voilà apparemment pourquoi

Lord Selkirk a donné à toute sa propriété le nom d'Assiniboia) et y continue un commerce que la compagnie rivale regarde comme une usurpation et un brigandage. Des enlèvements de marchandises, des incendies, des meurtres ont déjà été les funestes effets de ces prétentions réciproques. Le comte de Selkirk, loin de reculer à la vue de ces déprédations, y trouve un motif d'aller en avant, d'accroître sa colonie et de rendre son établissement respectable, sous les rapports civil et militaire. C'est dans cette vue qu'il est venu lui-même en Canada, et qu'il a passé l'hiver dernier à Montréal, pour suivre ses affaires de plus près.

Or, entre les moyens de réussir dans ses vastes projets, il lui a semblé que l'établissement d'un clergé sur ses terres donnerait un relief important à l'Assiniboia, et un catholique de sa confiance lui ayant fait entendre que la religion catholique serait plus propre que toute autre à accréditer le nouveau pays, il en prit occasion d'écrire à l'évêque de Québec, au commencement d'avril dernier, pour le prier d'étendre à l'Assiniboia la mission passagère qu'il devait accorder, cette année, aux postes de la Compagnie du Nord-Ouest. Une pareille demande n'était point de nature à être refusée. L'évêque la communiqua à l'abbé Tabeau, qui comprit à l'instant qu'il valait mieux aller seul et partir sans perdre de temps, que de manquer une aussi précieuse occasion de se rendre utile au grand nombre d'âmes qui se perdent dans ces lieux écartés, faute de prêtres pour annoncer les vérités de la foi à ceux qui les ignorent, ou pour les rappeler à ceux qui les ont oubliées. Car le nombre des mauvais chrétiens, si l'on en croit tous les voyageurs, n'y est guère inférieur à celui des infidèles.

Le comte de Selkirk offrait au missionnaire un passage gratuit sur un de ses canots, et ne désirait le faire partir promptement que dans l'assurance qu'il serait au Lac Winipick au commeucement de juin, d'où il pourrait, en juillet, revenir au Lac de la Pluie, et de là au Grand Portage ou au Fort William, sur le Lac Supérieur, dans le temps précis où les hivernants sortent des terres et peuvent être réunis pour entendre la parole de Dieu. Dès le 1er mai, M. Tabeau embarqua à Lachine, plein de l'espoir de voyager avec toute la célérité désirable. Mais un chef de route mal choisi, des mesures mal prises, l'inclémence d'un printemps excessivement tardif, des contre-temps

de diverses espèces qu'il serait trop long de détailler ici, ne lui permirent d'arriver que le 3 juin, au Sault Sainte-Marie, qui sépare le Lac Huron du Lac Supérieur, c'est-à-dire qu'il était à peine au milieu de sa route, à une époque avant laquelle il aurait dû être rendu au terme. Ne voyant plus de possibilité d'être de retour à temps pour accorder sa visite aux postes où se réunissent, dans le mois de juillet, les voyageurs de la Compagnie du Nord-Ouest, et n'ayant point d'ordre d'accorder plus à l'une des deux compagnies qu'à l'autre, il prit le parti de revenir sur ses pas et de remettre à une autre année un voyage devenu inutile par les accidents qui l'avait constamment traversé

De son côté, l'évêque de Québec, décidé au voyage du Détroit, se mit en devoir de l'exécuter. Parti de la ville épiscopale, le 6 mai, il passa à Nicolet, le quatrième dimanche d'après Pâques, et le cinquième, à Montréal, étant désiré dans ces deux endroits pour l'ordination de quelques ecclésiastiques, et s'embarqua à Lachine, le lundi des Rogations, assisté de M. Kelly, curé de Saint-Denis, de l'abbé Gauvreau, son sous-secrétaire, et de Joseph Roy, serviteur de la mission, à bord d'un bateau du Roi, muni d'un équipage de cinq hommes, qui le débarquèrent, le soir du même jour, à l'entrée du canal des Cascades, d'où il se rendit par terre, au presbytère de Soulanges, où il était attendu.

20 mai. Entre autres provisions, il y avait à bord des vivres maigres pour les rations des bateliers et cinq gallons de rhum, quantité jugée suffisante pour tout le voyage. Tant qu'ils étaient en la compagnie de l'évêque et de ses ecclésiastiques, ils ménagèrent le rhum et dépensaient les vivres maigres. A peine les avait-t-on perdus de vue, qu'ils dépensaient le rhum et substituaient le lard au poisson. Ce fut ce qui parut dès la première nuit qu'ils passèrent séparés de nous. Ils mangèrent de la soupe grasse et firent si bon usage du rhum, qu'ils eurent de la peine à s'éveiller, le lendemain, en sorte qu'au lieu d'arriver à l'église de Soulanges, à 8 heures du matin, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu, ils n'y parurent qu'à midi, et qu'il leur fallut jusqu'au soir pour atteindre le côteau du Lac, tandis que l'évêque, continuant sa route par terre, s'enfonça à deux lieues dans la Rivière à Delisle, pour désigner la place d'une église aux habitants de la seigneurie de la nouvelle Longueuil, devenus trop nombreux et trop distants de l'église de Soulanges pour en

tirer plus longtemps les secours spirituels. Il revint de là à travers la pluie, au côteau du Lac, où son bateau n'avait pu être admis au passage des écluses, par le défaut d'une carte que les bateliers avaient imprudemment négligé de retirer au passage des Cascades. M. Wilson, commissaire des écluses, accorda, par considération pour l'évêque, ce qu'il avait droit de refuser aux bateliers, et tandis que ceux-ci se rendaient par eau à l'auberge du nommé Twesdâle, à deux ou trois milles plus loin, où l'on était convenu de prendre logement pour la nuit, le prélat et ses compagnons gardèrent leurs voitures et y parvinrent par un chemin horriblement mauvais, entre 9 et 10 heures du soir. (A suivre.)

Bibliographie

ED.-AMHERST OTT. How to use the voice in reading and speaking. In-12, 275 pages. New-York, Hinds & Noble, 1904.

Il a été publié aux États-Unis, depuis quelques années, un grand nombre d'ouvrages sur l'éducation de la voix, à l'usage des orateurs, des acteurs, des professeurs, des chanteurs. Parmi les meilleurs, il faut citer les traités de M. Oskar Guttmann, de M. Leo Kofler et de M. Emerson. A ceux-ci, il convient d'ajouter aujourd'hui celui de M. Ott, directeur de la Drake School of Oractry. Peut-être même son ouvrage, How to use the voice, est-il appelé à rendre des services plus considérables encore que les autres, parce qu'il est plus clair, plus précis et plus pratique.

L'auteur traite en réalité de toute la diction; mais les derniers chapitres ont pour nous un intérêt moins vif, parce que nous n'entendons pas les questions d'expression de la même façon que nos voisins. Au contraire, la première partie, et la plus considérable, du volume, est consacrée au développement de la voix, à la gymnastique respiratoire et vocale; et les conditions physiologiques qui exercent une influence sur les organes de la voix étant à peu près les mêmes au Canada et aux Etats-Unis, on trouverait difficilement des exercices mieux adaptés à nos besoins que ceux de M. Ott.

Un élève risquerait peut-être de prendre des habitudes pernicieuses de prononciation, s'il tentait de poser sa voix en suivant les indications de ce traité sans le secours d'un professeur; car certains exercices veulent être modifiés, pour la langue française. Mais la base de tout le système ne nous en paraît pas moins sûre.

En somme, ce traité est l'un des meilleurs et surtout des plus pratiques que nos voisins aient publiés sur la voix dans la lecture ou le discours.

RIVARD.